

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le **14 janvier 2013**, à 19 h 30, à la salle Desjardins située au 6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

Sont présents les conseillers Claude Lebel, Douglas Beard, Ginette Bouchard, Louis Lachapelle, et Gilles Choquette.

Est absent le conseiller Martin Chainey.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse Joëlle Cardonne.

Est également présente Nancy Lussier, directrice générale / secrétaire-trésorière.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La mairesse constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2013-01-001**

Il est proposé par le conseiller GILLES CHOQUETTE  
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il apparaît ci-dessous.

**ORDRE DU JOUR**  
14 JANVIER 2013, 19 H 30

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 3 ET DU 17 DÉCEMBRE 2012**
4. **CORRESPONDANCE**
5. **TRÉSORERIE**
  - 5.1 Présentation et adoption des comptes et des revenus pour le mois de décembre 2012
  - 5.2 Autorisations de dépenses
    - A) Infotech : renouvellement du contrat de service annuel
    - B) Association régionale de loisirs pour personnes handicapées : contribution 2013
6. **RÈGLEMENTS**
  - 6.1 Avis de motion pour l'adoption du règlement N° 581 relatif au plan d'intégration et d'implantation architecturale PIIA
  - 6.2 Avis de motion pour l'adoption du règlement N° 582 modifiant le règlement de zonage N° 300: usage habitation unifamiliale et bifamiliale isolée en zone P-1
  - 6.3 Avis de motion pour l'adoption du règlement N° 583 modifiant le règlement administratif N° 303 : certificat d'autorisation pour installation clôture, haie ou muret sur les terrains assujettis au PIIA et stationnement vs rue publique
7. **DOSSIERS EN COURS**
  - 7.1 Préposés à la patinoire : embauche
  - 7.2 Commission scolaire Des Chênes : transport scolaire
8. **AFFAIRES NOUVELLES**
  - 8.1 Indexation rémunération des élus municipaux
  - 8.2 Attribution de comités et projets particuliers aux membres du conseil
  - 8.3 Conditions de travail des employés
  - 8.4 Préposés à l'entretien ménager : embauche
  - 8.5 Assurances collectives
  - 8.6 Pompiers : démissions
  - 8.7 Dépenses incompressibles
  - 8.8 Tarification 2013 pour entraide incendie
  - 8.9 Facturation quote-part incendie
  - 8.10 Facturation entretien signalisation
  - 8.11 Indexation des droits municipaux : carrières / sablières
  - 8.12 Travaux dans les emprises du ministère des Transports
  - 8.13 Dérogation mineure : matricule #0374 86 3152
  - 8.14 Dérogation mineure : matricule #0673 60 6653
  - 8.15 Demande CPTAQ : matricule #0371 23 7510
  - 8.16 Centre Eugène-Caillé : location de casiers
  - 8.17 SSJB : les Jeudis en chansons
  - 8.18 TRECQ : résolution d'appui pour les journées de la persévérance scolaire
9. **DIVERS**
10. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
  - 10.1 Rapport de dépenses autorisées par les fonctionnaires
  - 10.2 Extrait du registre public des déclarations des membres du conseil
11. **RAPPORTS DES ÉLUS**
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
13. **CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adoptée.

### 3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 3 ET DU 17 DÉCEMBRE 2012

2013-01-002

Il est proposé par la conseillère GINETTE BOUCHARD  
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que les procès-verbaux du 3 et du 17 décembre 2012 soient approuvés tels qu'ils ont été rédigés.

Adoptée.

### 4. CORRESPONDANCE

La directrice générale / secrétaire-trésorière présente la correspondance du mois. Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers.

### 5. TRÉSORERIE

#### 5.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES ET DES REVENUS POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2012

2013-01-003

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE  
Appuyé par la conseillère GINETTE BOUCHARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que le rapport détaillé des revenus et des dépenses pour le mois de décembre 2012, soumis par la directrice générale / secrétaire-trésorière, soit accepté tel qu'il a été présenté et que cette dernière soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Les revenus et les dépenses sont :

<u>Revenus</u>	<u>143 719,31 \$</u>
Taxes	63 533,76 \$
Protection incendie	3 290,00 \$
Permis et dérogation	440,00 \$
Redevance matières résiduelles	9 215,94 \$
Subvention entretien réseau routier	39 000,00 \$
Imposition carrières / sablières	17 887,70 \$
Subvention matériel premier répondant	3 500,00 \$
Paiement tenant lieu de taxes, école	138,00 \$
Entente préventionniste – Saint-Lucien	3 734,03 \$
Autres revenus	2 979,88 \$
<u>Dépenses</u>	<u>273 572,92 \$</u>
Rémunération des élus	10 764,51 \$
Rémunération régulière	21 293,79 \$
Rémunération incendie	13 619,92 \$
Factures déjà payées	50 201,39 \$
Factures à payer 2012	41 890,94 \$
Factures à payer 2013	135 802,37 \$

Adoptée.

#### 5.2 AUTORISATIONS DE DÉPENSES

##### A) INFOTECH : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE ANNUEL

2013-01-004

Il est proposé par le conseiller CLAUDE LEBEL  
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que soit renouvelé, au montant de 4 850 \$ plus les taxes applicables, le contrat de service avec *Infotech*, fournisseur de logiciels municipaux, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013.

QUE le conseil autorise la mairesse et la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer l'addenda N<sup>o</sup> 1 relatif aux mises à niveau des logiciels Sygem.

Adoptée.

**B) ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES : CONTRIBUTION 2013**

**2013-01-005**

Il est proposé par la conseillère GINETTE BOUCHARD  
Appuyé par le conseiller CLAUDE LABEL

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que soit versée une aide financière de 100 \$ à l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées du Centre-du-Québec pour l'année 2013.

Adoptée.

**6. RÈGLEMENTS**

**6.1 AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 581 RELATIF AU PLAN D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURALE PIIA**

Un avis de motion est donné par la conseillère GINETTE BOUCHARD pour l'adoption prochaine du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). Ledit règlement permettra d'assujettir les permis de construction, réparation et rénovation ainsi que pour l'installation d'une clôture, haie ou muret, pour les bâtiments et terrains suivants : l'église Sydenham Place, le temple anglican de Trenholm, l'église Saint-Félix et l'ancien presbytère adjacent à l'église Saint-Félix.

**6.2 AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 582 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 300 : USAGE HABITATION UNIFAMILIALE ET BIFAMILIALE ISOLÉE EN ZONE P-1**

Aucun avis de motion n'a été donné.

**6.3 AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 583 MODIFIANT LE RÈGLEMENT ADMINISTRATIF N° 303 : CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR INSTALLATION CLÔTURE, HAIE OU MURET SUR LES TERRAINS ASSUJETTIS AU PIIA ET STATIONNEMENT VS RUE PUBLIQUE**

Aucun avis de motion n'a été donné.

**7. DOSSIERS EN COURS**

**7.1 PRÉPOSÉS À LA PATINOIRE : EMBAUCHE**

**2013-01-006**

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPPELLE  
Appuyé par le conseiller DOUGLAS BEARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que les préposés à la patinoire suivants soient embauchés, rétroactivement au 2 janvier 2013, pour la saison 2012-2013 : Karl Beaulieu, Jérémy Côté, Fany Hinse, Maxime Lefebvre et Marcel Legault.

QUE la période de travail prendra fin lorsque la saison hivernale ne permettra plus le maintien de la glace.

QUE l'entente individuelle conclue avec les préposés concernant leurs conditions de travail pour la période d'embauche soit déposée dans leur dossier respectif.

Adoptée.

**7.2 COMMISSION SCOLAIRE DES CHÊNES : TRANSPORT SCOLAIRE**

Reporté à la prochaine séance.

**8. AFFAIRES NOUVELLES**

**8.1 INDEXATION RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Remis à une séance ultérieure puisque l'avis relatif au pourcentage d'indexation pour la rémunération des élus municipaux pour l'exercice financier 2013 n'a toujours pas été publié à la Gazette officielle.

## 8.2 ATTRIBUTION DE COMITÉS ET PROJETS PARTICULIERS AUX MEMBRES DU CONSEIL

Madame la mairesse nomme les conseillers responsables des divers comités et les fonctions qu'ils occuperont. Il est à noter que la mairesse fait partie d'office de tous les comités et pourra, à sa discrétion, y assister ou non. De plus, d'autres comités pourraient être créés au besoin.

<b>RELATIONS DE TRAVAIL</b>		Louis Lachapelle Gilles Choquette
<b>ADMINISTRATION</b>	Les Fleurons du Québec	Louis Lachapelle Joëlle Cardonne
<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>		Martin Chainey
<b>VOIRIE</b>		Douglas Beard
<b>ENVIRONNEMENT</b>	Station d'épuration	Claude Lebel
	Fosses septiques	Claude Lebel
	Matières résiduelles	Claude Lebel
<b>SANTÉ ET BIEN ÊTRE</b>	Office municipal d'habitation - OMH	Martin Chainey
<b>URBANISME</b>	Comité consultatif en urbanisme - CCU	Ginette Bouchard
	Révision des règlements d'urbanisme	Ginette Bouchard Claude Lebel Joëlle Cardonne
<b>VIE COMMUNAUTAIRE</b>	Toilettes publiques, préparation plans	Tous
	Centre Eugène-Caillé, préparation plans	Tous
<b>BIBLIOTHÈQUE</b>	Répondant Réseau Biblio	Claude Lebel

## 8.3 CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS

2013-01-007

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE  
Appuyé par la conseillère GINETTE BOUCHARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que soient entérinées les ententes individuelles conclues avec chacun des employés concernant leurs conditions de travail et leur rémunération pour l'année 2013. Lesdites ententes seront versées dans les dossiers respectifs des employés.

QUE la mairesse et la directrice générale / secrétaire-trésorière soient autorisées à signer les ententes individuelles avec chacun des employés.

Adoptée.

## 8.4 PRÉPOSÉS À L'ENTRETIEN MÉNAGER : EMBAUCHE

2013-01-008

Il est proposé par le conseiller CLAUDE LEBEL  
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que les candidatures de M<sup>me</sup> Sylvie Martel pour l'entretien ménager hebdomadaire des bâtiments municipaux et M<sup>me</sup> Monique Lachance et M. Michel Moore pour l'entretien ménager occasionnel du centre Eugène-Caillé soient retenues.

QUE leur période de probation prendra fin le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

QUE la mairesse et la directrice générale / secrétaire-trésorière soient autorisées à signer les ententes individuelles avec chacun des employés concernant leurs conditions de travail pour l'année 2013. Lesdites ententes seront versées dans les dossiers respectifs des employés.

Que soit étudiée, dans un futur rapproché, la possibilité que les préposés à l'entretien ménager deviennent des travailleurs autonomes.

Adoptée.

#### **8.5 ASSURANCES COLLECTIVES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire offrir des assurances collectives aux employés municipaux qui y sont admissibles;

CONSIDÉRANT QU'une étude du marché a été faite le 7 décembre 2012 par la firme *Avantages Financiers Collectifs inc.*;

EN CONSÉQUENCE,

**2013-01-009**

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE  
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la mairesse et la directrice générale / secrétaire-trésorière soient autorisées à signer la proposition d'assurances collectives avec *La Survivance*.

Que les primes soient payées à raison de 50% par la Municipalité et 50% par les employés pour les couvertures suivantes : l'assurance-vie et mutilation, l'assurance maladie complémentaire, l'assurance salaire courte et longue durée ainsi que les soins dentaires.

Adoptée.

#### **8.6 POMPIERS : DÉMISSIONS**

CONSIDÉRANT QUE le pompier Pierre Pivin a remis sa démission, par écrit, le 29 novembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE le pompier Gabriel Bourbeau a remis sa démission, par écrit, le 20 décembre 2012;

EN CONSÉQUENCE,

**2013-01-010**

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE  
Appuyé par le conseiller GILLES CHOQUETTE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que les démissions de MM. Pivin et Bourbeau soient acceptées.

Adoptée.

#### **8.7 DÉPENSES INCOMPRESSIBLES**

**2013-01-011**

Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD  
Appuyé par le conseiller CLAUDE LEBEL

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la direction générale de la Municipalité soit autorisée à payer les dépenses incompressibles et à affecter les postes budgétaires ci-dessous mentionnés à la réception des factures ou à l'échéance de leur paiement :

- Rémunération et allocations de dépenses du maire et des conseillers;
- Rémunération des employés municipaux;
- Rémunération des pompiers;
- Retenues sur les salaires à verser aux gouvernements;
- Frais de poste;
- Téléphone (Bell Canada et Bell Mobilité);

- Internet (Bell Canada et Câblvision Warwick);
- Hydro-Québec;
- Crédits de taxes;
- Essence des véhicules (carte Sonic);
- Tout montant dû à la suite de l'octroi d'un contrat.

Adoptée.

#### **8.8 TARIFICATION 2013 POUR ENTRAIDE INCENDIE**

CONSIDÉRANT l'entente avec nos municipalités voisines en matière d'entraide en service de sécurité incendie.

EN CONSÉQUENCE,

**2013-01-012** Il est proposé par la conseillère GINETTE BOUCHARD  
Appuyé par le conseiller DOUGLAS BEARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que le tarif applicable pour la main-d'œuvre, incluant l'allocation de salaire horaire et les avantages sociaux selon les conditions de travail en vigueur, soit :

- 31,46 \$ pour le directeur du service incendie;
- 24,44 \$ pour les officiers;
- 23,19 \$ pour les pompiers à temps partiel.

Adoptée.

#### **8.9 FACTURATION QUOTE-PART INCENDIE**

**2013-01-013** Il est proposé par le conseiller CLAUDE LABEL  
Appuyé par la conseillère GINETTE BOUCHARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que soit autorisée la facturation pour les quotes-parts incendie suivantes :

- Danville.....2 000,00 \$;
- Saint-Lucien..... 45 262,00 \$.

Adoptée.

#### **8.10 FACTURATION ENTRETIEN SIGNALISATION**

**2013-01-014** Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPPELLE  
Appuyé par le conseiller CLAUDE LABEL

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que soit autorisée la facturation de 250,00 \$ pour l'entretien des panneaux de signalisation du Camping Lac aux Bouleaux.

Adoptée.

#### **8.11 INDEXATION DES DROITS MUNICIPAUX : CARRIÈRES / SABLIERES**

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du règlement N° 552, relatif à la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, prévoit que le montant du droit payable par tonne métrique sera indexé annuellement;

CONSIDÉRANT QUE le pourcentage ainsi que le montant applicable sont publiés annuellement à la *Gazette officielle du Québec*;

EN CONSÉQUENCE,

**2013-01-015** Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD  
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que pour l'année 2013, le droit payable par tonne métrique pour toute substance assujettie en vertu du règlement N° 552 soit fixé à 0,54 \$ conformément à la publication des tarifs 2013 dans la *Gazette officielle du Québec*.

Adoptée.

## **8.12 TRAVAUX DANS LES EMPRISES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

**2013-01-016**

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE  
Appuyé par le conseiller DOUGLAS BEARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey se porte garante pour toutes les interventions urgentes non prévisibles qu'elle effectuera à l'intérieur de l'emprise des routes étant sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec durant l'année 2013. La Municipalité nomme, à titre de responsable, Gilles Morel, employé de voirie jusqu'à ce qu'un nouveau directeur des travaux publics soit embauché.

QUE pour tous les autres travaux de voirie pouvant être planifiés, la Municipalité veillera à faire les demandes de permis auprès du ministère dans les délais prescrits.

Adoptée.

## **8.13 DÉROGATION MINEURE : MATRICULE #0374 86 3152**

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise à rendre conforme l'implantation du bâtiment principal en établissant la marge latérale gauche à 0,97 mètre alors que la marge minimale prescrite est de 3,5 mètres ainsi que la marge latérale droite à 0,55 mètre alors que la marge minimale prescrite est de 2 mètres, et ce, conformément au règlement régissant les normes d'implantation;

CONSIDÉRANT QUE le non-respect des marges latérales n'apporte pas de préjudice aux propriétés voisines;

CONSIDÉRANT l'étude et la recommandation du comité consultatif en urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

**2013-01-017**

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE  
Appuyé par la conseillère GINETTE BOUCHARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la dérogation mineure soit acceptée.

Adoptée.

## **8.14 DÉROGATION MINEURE : MATRICULE #0673 60 6653**

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise à rendre conforme l'implantation du bâtiment accessoire servant d'entreposage en établissant la marge minimale à 1,21 mètre alors que la marge minimale prescrite est de 2 mètres, et ce, conformément au règlement régissant les normes d'implantation;

CONSIDÉRANT QUE le non-respect de la marge minimale n'apporte pas de préjudice à la propriété voisine;

CONSIDÉRANT l'étude et la recommandation du comité consultatif en urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

**2013-01-018**

Il est proposé par le conseiller CLAUDE LEBEL  
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la dérogation mineure soit acceptée.

Adoptée.

## **8.15 DEMANDE CPTAQ : MATRICULE #0371 23 7510**

CONSIDÉRANT QUE la demanderesse, M<sup>me</sup> Angèle Saint-Pierre, s'adresse à la Commission pour obtenir l'autorisation d'exploiter une sablière sur le lot 16P du rang 3 du cadastre du Canton de Kingsey;

CONSIDÉRANT QUE le lieu visé est localisé à proximité d'une zone récréotouristique au plan de zonage de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey;

CONSIDÉRANT QUE l'accès à la sablière est un chemin sur lequel on y retrouve une ambiance champêtre et où sont implantées des résidences dont les résidents jouissent d'une certaine quiétude;

CONSIDÉRANT QUE la structure du chemin public donnant accès au site visé n'est pas conçu pour une circulation intense de véhicules lourds;

CONSIDÉRANT l'étude et la recommandation du comité consultatif en urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

**2013-01-019** Il est proposé par la conseillère GINETTE BOUCHARD  
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal n'appuie pas la demande de M<sup>me</sup> Angèle Saint-Pierre auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Adoptée.

#### **8.16 CENTRE EUGÈNE-CAILLÉ : LOCATION DE CASIERS**

**2013-01-020** Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE  
Appuyé par le conseiller CLAUDE LEBEL

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que soit attribué conjointement le casier N° 487, situé au 2<sup>e</sup> étage du centre Eugène-Caillé, à *Vie Active* et au *Carrefour de l'amitié* afin que les membres de ces organismes puissent y ranger leur matériel.

QUE soit attribué le casier N° 491, situé au 2<sup>e</sup> étage du centre Eugène-Caillé, aux *Chevaliers de Colomb* afin que les membres de cet organisme puissent y ranger leur matériel.

QUE soit attribué le casier N° 452, situé au 2<sup>e</sup> étage du centre Eugène-Caillé, à *l'AFEAS* afin que les membres de cet organisme puissent y ranger leur matériel.

Adoptée.

#### **8.17 SSJB : LES JEUDIS EN CHANSONS**

**2013-01-021** Il est proposé par le conseiller CLAUDE LEBEL  
Appuyé par la conseillère GINETTE BOUCHARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey soit inscrite à l'événement *Jeudis en chansons* parrainé par la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec.

QUE la Municipalité s'engage à contribuer financièrement à la réalisation du projet au montant de 150 \$.

QUE la Municipalité sollicite Loisirs Kingsey inc. pour la coordination du Jeudi en chansons.

Adoptée.

#### **8.18 TRECQ : RÉOLUTION D'APPUI POUR LES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE**

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec mobilise depuis 2004 tous les acteurs de la communauté à soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes obtiennent un premier diplôme ou qualification;

CONSIDÉRANT QUE la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socio-économique;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec tient, du 11 au 15 février 2013, sa troisième édition centricoise des *Journées de la persévérance scolaire* sous le thème « *Le Centre-du-Québec en route vers la réussite* »;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la troisième édition centricoise des *Journées de la persévérance scolaire*, la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire afin de démontrer aux jeunes que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études;

EN CONSÉQUENCE,

**2013-01-022**

Il est proposé par le conseiller CLAUDE LEBEL  
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que les dates du 11 au 15 février 2013 soient désignées comme étant les « *Journées de la persévérance scolaire* » dans notre municipalité.

Adoptée.

## **9. DIVERS**

## **10. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

### **10.1 RAPPORT DE DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES FONCTIONNAIRES**

La directrice générale / secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil le rapport de dépenses autorisées par les fonctionnaires.

### **10.2 EXTRAIT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL**

Aucun enregistrement n'a été inscrit au registre.

## **11. RAPPORTS DES ÉLUS**

La mairesse invite les membres du conseil à faire un compte rendu de leurs comités respectifs.

## **12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **13. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les points de l'ordre du jour étant traités,

**2013-01-023**

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE  
Appuyé par le conseiller DOUGLAS BEARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20 h 30.

Adoptée.

\_\_\_\_\_  
Joëlle Cardonne  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Nancy Lussier  
Directrice générale / secrétaire-trésorière

*Je, Joëlle Cardonne, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*